

## Mairie de Chassors

Route de Jarnac 16200 Chassors

Tel : 05 45 81 06 63

Fax : 05 45 81 07 65

[mairie.chassors@wanadoo.fr](mailto:mairie.chassors@wanadoo.fr)

*Retrouvez  
dans ce numéro*

*Le Mot du Maire  
p 2 à 5*

*La Vie Municipale  
P6 à 11*

*La Vie de l'Ecole  
p 12*

*La Vie des Associations  
p 13 à 17*

*En bref  
p 18 à 32*

*La page des Capsortiens  
p 33*

*Informations Pratiques  
p 34 à 35*

*Bien vivre à Chassors  
p 36*

## Le repas des anciens



## Un moment convivial



**Discours prononcé par M. le Maire  
lors de la cérémonie de présentation  
des vœux le samedi 14 Janvier 2017.**

Mesdames, Messieurs,  
Madame la Conseillère Départementale,  
Monsieur le Vice-Président du Département,  
Mesdames, Messieurs les maires,  
Mesdames, Messieurs du Conseil Municipal,  
Monsieur le Trésorier,  
Messieurs de la Gendarmerie,  
Messieurs les pompiers,

Mesdames Messieurs les représentants des associations,

Je voudrais commencer par souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux habitants de la commune de CHASSORS.

Je suis très heureux avec mon conseil municipal de vous retrouver ce soir pour nous permettre de vous présenter à toutes et à tous une bonne année 2017 pleine de bonheur et de solidarité dans ce monde de turbulences.

La nouvelle année qui s'est ouverte devant nous verra de grands changements avec pour ce qui nous concerne de très près la nouvelle agglo du Grand Cognac qui sera composée de 4 CDC : Cognac, Jarnac, Châteauneuf, Segonzac, 58 communes, 70 000 habitants, 96 délégués y siègeront.

Depuis le 1er janvier elle fonctionne avec un président par intérim qui est Monsieur ZUCCHI le doyen des présidents des 4 CDC.

Nous voterons officiellement le président et les 15 vice-présidents le 19 janvier 2017 à CHATEAUBERNARD.

Je pense que dès le lendemain la presse s'en fera largement écho et vous pourrez découvrir la composition de cette agglo à qui je souhaite bonne chance et beaucoup de réussite.

2017 sera aussi l'année de la Présidentielle, 1er tour le 23 avril, 2ème tour le 7 mai, et deux tours en juin pour les législatives.

Maintenant je vais revenir à notre commune, pour vous dire que Liliane Moreau la secrétaire de mairie depuis 20 ans a fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2016. Elle a été remplacée à temps plein depuis le 1er janvier 2017 par Virginie ROLLET à qui nous souhaitons une longue carrière à la Mairie de CHASSORS.

Puisque nous arrivons pratiquement à mi-mandat j'ai souhaité vous faire un bilan du travail accompli jusqu'à présent par le Conseil Municipal en matière d'achat de matériel, et bien sûr les travaux toujours très chers à nos concitoyens mais parfois critiqués par certains quand ceux-ci ne sont pas réalisés devant chez eux. Comme vous le savez la commune est grande mais rassurez-vous nous essayons de n'oublier personne mais parfois il faut faire des choix.

# La Vie Municipale

Pour ce qui est des achats importants, nous avons fait l'acquisition d'un tracteur neuf avec broyeur pour entretenir les bas-côtés et les fosses de notre commune. Vu le coût des entreprises extérieures le matériel sera amorti très vite.

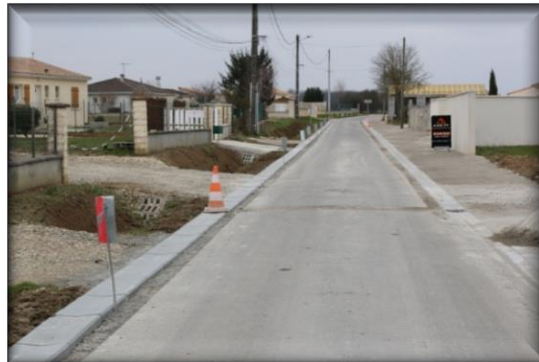
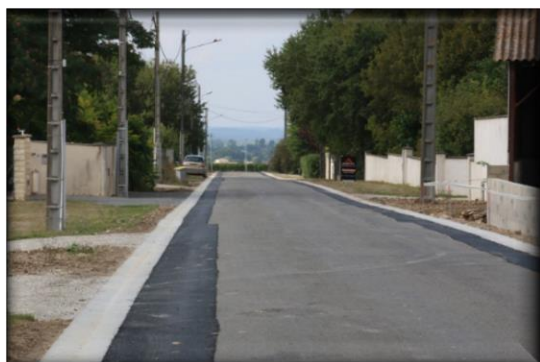
Nous avons aussi acheté du matériel de désherbage mécanique avec 70 % de subvention ; Car depuis le 1er janvier 2017 les produits phytosanitaires sont interdits sur les terrains publics. Nous avons anticipé depuis 2014 avec Terre Saine dont nous avons obtenu le label avec un papillon.

Je voudrais à cette occasion remercier Monsieur Jean Luc PLAINFOSSE et le personnel de la commune qui ont beaucoup travaillé sur ce dossier.



Pour ce qui concerne les gros travaux de voirie, nous avons réalisé 2 km 500 de caniveaux sur Villeneuve et Chassors, fait des travaux au cimetière (puisard, engazonnement) et cela continuera en 2017 peut-être avec la réfection des allées et des travaux dans l'ancien cimetière ; Tout cela avec la participation de la commune de Julienne.

Nous avons aussi fait la réfection de la chaussée rue Montjourdain, du pluvial au Maine Blanc, l'aménagement de la place de Villeneuve, et le mois prochain nous ferons celle des Arnauds à LUCHAC.





2017 verra, on l'espère, la finalité du PLU repris par le Grand Cognac, mais si cela peut paraître long, pas mal d'incidents qui étaient indépendants de notre volonté ont perturbé ce travail.

Pour ce qui concerne les projets 2017, nous espérons l'effacement de réseaux sur la départementale 22, suivi de l'aménagement.

Puis nous ferons des choix au moment du budget entre :

Refaire en enrobé les trottoirs de Luchac,

Les caniveaux de la route de Nanclas,

Les toitures des maisons en location à l'Eglise,

Le nettoyage des façades de la Mairie et de la salle des fêtes,

Changer les portes d'entrée de l'ancienne mairie et de la maison en location,

Refaire le secrétariat.

En 2017 vu les nouvelles normes, il sera donné priorité à la sécurité incendie sur la commune avec la pose de poteaux et de bâches, route de Cognac et route de Nanclas afin que les habitations soient le mieux protégées possibles. Ces actions seront menées sous la direction de Monsieur Bruno GAUTIER Lieutenant au SDIS et Conseiller Municipal.

Vu le succès de la réunion de Voisins Vigilants, nous avons signé une convention avec la préfecture et posé les panneaux aux entrées de village. Nous espérons que cette action aura un effet dissuasif sur les cambrioleurs. Les référents vous seront communiqués dans le prochain écho qui paraîtra fin février.

Pour ce qui est de la lagune nous avons commencé à travailler avec le cabinet NCA et Charente Eaux.

Nous allons poursuivre le travail avec le Grand Cognac étant donné que cela entre dans la compétence assainissement qu'ils ont pris depuis janvier 2017.

Vous voyez beaucoup de travail nous attend dans les prochains mois.

Je ne vais pas terminer sans vous parler du projet des écoles : il faut savoir que l'école de CHASSORS a perdu en effectif 20 enfants en 2 ans.

Les prévisions ne sont pas bonnes dans les années à venir.

A la rentrée 2016 nous avons failli perdre une classe, beaucoup de parents se plaignaient des classes à 3 niveaux c'est pour cela qu'avec le Maire de Sigogne commune similaire à la nôtre nous avons eu l'idée d'un RPI, chacun en a parlé à son conseil et ses directrices d'école qui ont compris qu'il fallait engager des discussions pour voir ce qu'il était possible de faire.

Je comprends les interrogations des parents qui sont tout-à-fait légitimes mais ce projet nous le mènerons ensemble il n'a jamais été question d'écarter les parents d'élèves.

# La Vie Municipale

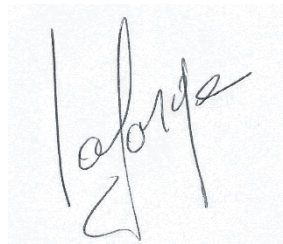
C'est pour cela que le 17 janvier 2017 sera organisée à 20 h 30 une grande réunion publique avec les représentants de l'éducation qui pourront amener des réponses à vos questions.

Pour ma part je dis que dans la vie si on ne veut pas subir il faut anticiper, c'est le rôle d'un conseil municipal responsable.

Je vais donc terminer en remerciant tout mon conseil et le personnel pour le travail effectué tout au long de l'année

A toutes et à tous je vous invite à lever le verre de l'amitié en vous souhaitant une nouvelle fois une bonne et heureuse année 2017.

*Le Maire, Patrick Lafarge.*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lafarge', on a white background.

## DECISIONS DE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE

Depuis le mois d'octobre le conseil municipal s'est réuni à 5 reprises

### **Séance du 20 octobre 2016 :**

Etaient présents : Patrick LAFARGE, Maire, Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY (Secrétaire de séance), Stéphanie LACOSTE, Emeline POUSSARD, Florence RAYMOND, Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE, Jean-Maurice SABATER, Bruno GAUTIER, Sylvain CHATAGNER

Excusée : Nadia VINCENT

### **Séance du 8 novembre 2016 :**

Etaient présents : Patrick LAFARGE, Maire, Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY, Florence RAYMOND, Stéphanie LACOSTE (Secrétaire de séance), Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Bruno GAUTIER, Pierre LEVEQUE, Jean-Maurice SABATER

Excusés ayant donné procuration: Didier ANDRIEUX à Patrick LAFARGE, Sylvain CHATAGNER à Pierre LEVEQUE, Emeline POUSSARD à Dominique DUQUERROY, Nadia VINCENT à Nathalie DAUNAS.

### **Séance du 6 décembre 2016 :**

Etaient présents : Patrick LAFARGE, Maire, Dominique DUQUERROY (Secrétaire de séance), Florence RAYMOND, Stéphanie LACOSTE, Emeline POUSSARD, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Bruno GAUTIER, Pierre LEVEQUE.

Excusés ayant donné procuration : Didier ANDRIEUX à Pierre LEVEQUE, Sylvain CHATAGNER à Dominique DUQUERROY, Nadia VINCENT à Patrick LAFARGE, Jean-Maurice SABATER à Eric VERGER, Nathalie DAUNAS à Jean-Luc PLAINFOSSE

### **Séance du 20 décembre 2016 :**

Etaient présents : Patrick LAFARGE, Maire, Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY, Florence RAYMOND, Stéphanie LACOSTE (Secrétaire de séance), Emeline POUSSARD, Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE, Sylvain CHATAGNER

Excusé ayant donné procuration : Bruno GAUTIER à Patrick LAFARGE

Excusés : Nadia VINCENT, Jean-Maurice SABATER.

### **Séance du 26 janvier 2017**

Etaient présents : Patrick LAFARGE, Maire, Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY (Secrétaire de séance), Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE, Sylvain CHATAGNER, Jean-Maurice SABATER

Excusés ayant donné procuration : Bruno GAUTIER à Eric VERGER, Stéphanie LACOSTE à Patrick LAFARGE, Florence RAYMOND à Nathalie DAUNAS

Excusée : Nadia VINCENT

Absente : Emeline POUSSARD

## - 1 - Affaires financières

**-Frelons asiatiques** : Monsieur le Maire explique qu'en cas de destruction de nid de frelons asiatiques sur le domaine public, le compte n° 658 n'est pas approvisionné. Le Trésorier conseille de recourir à une décision modificative. La somme de 1000 euros sera prélevée au compte « dépenses imprévues » et injectée au compte « charges diverses de gestion courante ». Proposition approuvée à l'unanimité des présents.

**- Redevance facturation assainissement 2017** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence assainissement sera prise par la communauté d'agglomération au 1er janvier 2017. Néanmoins, le Conseil Municipal doit fixer les tarifs pour cette même année 2017. Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs, hors taxe de modernisation fixée par l'agence de l'eau ADOUR GARONNE. Proposition approuvée à l'unanimité des présents.

**-Tarifs salle des fêtes 2018** : Monsieur le Maire propose de faire évoluer les prix de location de la salle des fêtes pour l'année 2018. Après concertation, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs suivants en différenciant loueurs de la commune (C) et loueurs hors commune (HC) :

Jour en semaine : (C) 120 € ; (HC) 246 €

Lendemain : (C) 60 € ; (HC) 113 €

Samedi/ dimanche/Jour férié : (C) 180 € ; (HC) 368 €

Lendemain (C) : 80 € ; (HC) 184 €

Chauffage par jour (C) et (HC) : 65 €

Entreprise commerciale : 390 € la journée.

Les associations de la commune restent bénéficiaires d'une location gratuite par an, la 2ème à 50 % du tarif commune et la 3ème au tarif commune. Le chauffage sera facturé comme indiqué ci-dessus.

La caution reste à 500 € dans tous les cas.

## **-Indemnité d'Administration et de Technicité pour le personnel de la commune**

Monsieur le Maire explique que les coefficients permettant de fixer les indemnités des agents doivent être rehaussés pour permettre le versement de ladite indemnité du mois de décembre 2016. Principe adopté à la majorité (13 voix pour, 1 voix contre)

**- Chiens et chats errants** : Monsieur le Maire propose d'acheter une cage et de construire un abri afin de pouvoir accueillir les animaux en attendant l'arrivée de la fourrière.

**- RIFSEEP : Institution du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour la filière administrative,**

Monsieur le Maire expose la refonte du régime indemnitaire pour la filière administrative basée sur les missions et sur la manière de servir.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents.

## -2- Travaux

- Traversée LUCHAC/ GUITRES : Le dossier de demande de subvention auprès du Département pour l'effacement des réseaux sera réétudié en mars 2017 pour les portions non prises en charge lors de la dernière commission. Mais cela ne retardera pas les travaux.

- Salle des fêtes. Accessibilité aux handicapés : Pierre LEVEQUE présente le rapport de la SOCOTEC relatif à l'accessibilité de la salle des fêtes aux personnes handicapées.

Plusieurs points de non-conformité ont été relevés et devront être résolus avant septembre 2018 :

- Place de parking Handicapés : absence de cheminement.
- Bar sans tablette surbaissée.
- Scène non accessible aux handicapés. Plusieurs solutions possibles : supprimer la scène ou acquérir une scène démontable puis installer une rampe ou un monte-charge, ou encore demander une dérogation.
- Porte d'entrée trop étroite.
- Sanitaire : pas de poignée à l'intérieur de la porte ; pas d'urinoir handicapé.
- Coût des travaux : 18 500 euros HT

Au prochain conseil, sera étudié un agenda d'étalement des travaux à réaliser.

- RD 22 : La pose de chicane sur la RD 22 a été réalisée par le Département afin de tester le futur aménagement.

- Cimetière : Le puisard a été construit, le gazon a été semé dans une partie du vieux cimetière, des tombes ont été réparées. Sur les portes, a été posée une affiche afin d'informer que les fleurs fanées seront retirées par les agents techniques à partir du 1er janvier 2017.

## -3- Vie locale

- Echange CHASSORS – SPICHEREN : En 2017, à la fête de l'Ascension, la commune de CHASSORS va recevoir l'association de SPICHEREN. La commune prendra en charge la moitié du repas organisé lors de la réception des Spicherois.

- Voisins vigilants : Constatant qu'un grand nombre de personnes étaient présentes à la réunion publique consacrée à la présentation du principe « Voisins vigilants », Monsieur le Maire propose d'en valider le dispositif par la signature d'une convention avec le Préfet et le Groupement de Gendarmerie de Jarnac.

Une signalétique devra être installée aux entrées de la commune.



Proposition adoptée à la majorité (12 voix pour, 1 voix contre)

**-Règlement salle des fêtes** : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une nouvelle organisation sera mise en place à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016 pour la salle des fêtes et le prêt des bancs tables et chaises :

**A. Salle des fêtes** : Avant et après utilisation, l'état des lieux sera réalisé par la secrétaire ou le Maire ou Eric VERGER, adjoint.

**B. Prêt des bancs, tables et chaises** : Réservation auprès du secrétariat. **La restitution sera faite par les agents techniques le vendredi avant 12 h et remis le lundi avant 17 h.**

**-Microcoupures électriques** : ENEDIS travaille actuellement pour trouver une solution, par exemple poser des ressorts sur les lignes pour tenter de réduire ce phénomène.

**- Signalétique de la Mairie** : Monsieur le Maire informe le Conseil que des personnes extérieures à la commune déplorent le manque de panneaux indiquant la Mairie ou la salle des fêtes. Le Conseil va travailler sur cette problématique.

#### **-4- Protection contre les incendies**

**- Nouvelles dispositions** : Bruno GAUTIER, exerçant le métier de pompier professionnel, présente les nouvelles dispositions de la Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI) au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les communes devront mettre progressivement en œuvre les mesures annoncées (poteaux incendie, bâches, ...).

Une base de données (logiciel) entre les Mairies et les pompiers va être mise en place pour que les informations soient constamment tenues à jour.

**-Projet d'échange de terrain** : Monsieur le Maire explique que sur le secteur de la route de Nanclas au Bourg de CHASSORS, l'installation d'une réserve incendie est nécessaire au vu des normes de défense en vigueur.

Monsieur le Maire propose d'échanger une partie de la rue de l'Angle Droit contre une partie d'une parcelle constructible située Route de Nanclas appartenant à Monsieur et Madame Henri DELOUME.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents.

#### **-5- PLU**

**-Objectifs complémentaires** : Afin de fixer les objectifs poursuivis par la commune, Nathalie DAUNAS explique la nécessité d'apporter des précisions à la délibération du 18 juin 2010 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents de compléter la délibération en fixant les objectifs suivants :

- Conforter la centralité de la commune en développant Guîtres et Luchac et en complémentarité Villeneuve.

- Préserver l'identité des hameaux en contenant l'urbanisation et en évitant le développement linéaire.

- Garantir la protection du Coteau et des vallons boisés identitaires de la commune.
- Permettre la traduction de la protection de la ZNIEFF (plaine de Guîtres de type 1 n°850 , hameau de Guîtres de type 1 n° 508).
- Conforter et valoriser l'activité agricole du territoire pour permettre son développement.
- Accompagner l'évolution des activités économiques dans les secteurs où elles sont localisées.
- Gérer la proximité agricole et l'habitation dense.

## **– Reprise et poursuite de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CHASSORS par Grand Cognac Communauté d'Agglomération**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté d'Agglomération Grand Cognac est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Considérant la procédure en cours d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil que Grand Cognac poursuive et achève la procédure.

Le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents.

## **-6-Communauté de communes Jarnac**

### **- Modifications des statuts**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Communautaire a adopté le 7 novembre 2016 le projet de modifications statutaires précisant les compétences de la Communauté de communes de Jarnac en matière d'assainissement et de construction, entretien, fonctionnement et gestion d'équipements de lecture publique : bibliothèques – médiathèques.

-Assainissement : Au 31 décembre 2016, la Communauté de communes de Jarnac reprend la compétence assainissement afin de permettre une gestion unifiée sur l'ensemble du territoire de la future agglomération.

-Lecture publique : La compétence lecture publique sera exercée à Jarnac et Sainte-Sévère. Bourg-Charente n'en a plus la compétence.

Le Conseil Municipal adopte les modifications de statuts de la Communauté de communes de Jarnac à la majorité (12 pour, 1 contre, 1 abstention).

## **-7- Grand Cognac, communauté d'agglomérations**

**-Elections-** Monsieur le Maire explique les modalités d'élection des conseillers communautaires qui siègeront au conseil de la Communauté d'agglomération à compter de 2017.

Liste présentée :

Titulaire : Patrick LAFARGE

Suppléant : Eric VERGER

Après avoir procédé au vote, Patrick LAFARGE et Eric VERGER sont élus Conseillers Communaux de GRAND COGNAC Communauté d'agglomération à l'unanimité.

**- Instruction droit des sols :** Monsieur le Maire explique que la Communauté d'agglomération de Grand Cognac propose de reprendre l'instruction des autorisations « du droit des sols » (actuellement à la charge de la DDT) à compter du 1er janvier 2017.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité des présents et décide d'adhérer au service commun de Grand Cognac Communauté d'agglomération à compter du 1er janvier 2017.

## **- Signature d'une convention de mise à disposition du service administratif communal au profit de Grand Cognac Communauté d'Agglomération**

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter du 1er janvier 2017, les compétences eau potable et assainissement (assainissement collectif et pluvial) sont transférées à l'agglomération de GRAND COGNAC.

Ce transfert de compétence entraîne la mise à disposition par la commune des matériels, équipements et locaux nécessaires à l'exercice effectif de cette compétence par le nouvel EPCI.

Monsieur le Maire informe que la future agglomération doit créer, dans le courant du premier semestre 2017, le service en charge de la facturation aux usagers. Dans cette attente, il est donc nécessaire de mettre à disposition de la future agglomération le service administratif communal à compter du 1er janvier 2017, dans un souci de bonne gestion et de continuité de service pour les usagers.

Le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer avec l'agglomération de GRAND COGNAC, une convention de mise à disposition du service administratif communal.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité des présents

## **- Signature d'une convention de mise à disposition du service technique communal au profit de Grand Cognac Communauté d'Agglomération**

Monsieur le Maire expose le même principe pour le service technique :

Compte tenu que l'agglomération ne dispose pas d'effectifs techniques suffisants pour assurer l'exploitation et l'entretien des ouvrages d'assainissement (collectif et pluvial), il est donc nécessaire de lui mettre à disposition le service technique communal à compter du 1er janvier 2017 dans un souci de bonne gestion et de continuité de service pour les usagers.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer avec l'agglomération de GRAND COGNAC, une convention de mise à disposition du service technique communal.

Le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents.

## **-8- Personnel**

### **- Recrutement d'une secrétaire à mi-temps en contrat à durée déterminée de 3 mois renouvelable 9 mois**

Afin de seconder la secrétaire actuellement en poste, Monsieur le Maire propose de pourvoir un poste d'adjoint administratif en contrat à durée déterminée de 3 mois, du 1er mars 2017 au 31 mai 2017, renouvelable 9 mois. La candidate retenue par la commission « Personnel » est Madame Charène CHATER.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité des présents.

## Des nouvelles de l'école...



Nous avons terminé l'année 2016 avec un spectacle à l'école intitulé « Le Noël enchanté du Yétou » et la distribution des cadeaux et des chocolats par le Père Noël.

Quelle surprise pour les PS/MS de trouver le Père Noël dans leur classe le matin du 16 décembre ! En plus, les portes étaient bloquées, Maitresse ne réussissait pas à ouvrir. Les cartes de présence avaient disparu ! C'était sans doute Cyprien, le lutin malin qui avait raconté l'histoire du Yétou, qui avait préparé une surprise...

Pour commencer 2017, c'est un autre spectacle qui attend les enfants. Les classes de PS/MS, GS/CP et CE1/CE2 vont partir à la découverte de l'univers du *trésor de Calico Jack*. Ainsi, après la forêt du Yétou, le pôle Nord du Père Noël, il faut embarquer sur un bateau et suivre les pirates sur l'eau. Quelle aventure !

Et comme si on ne voyageait pas assez, Christine et Stéphanie de la médiathèque de Jarnac vont nous emmener en Afrique. Le thème de la 2ème visite sera les animaux d'Afrique.

De leur côté, les CM1/CM2 partiront en classe découverte au mois de mars. Direction le château d'Oléron pour étudier la faune et la flore de la plage et de la dune, le port de pêche, l'île d'Aix...

Il y aura aussi au cours des mois de février et mars des sorties au théâtre de Cognac ou à La Palène à Rouillac et des rencontres sportives autour des danses folkloriques.

Voilà pour ce qui est de tous « ces petits (et gros) plus » qui sont organisés avec les partenaires de l'école : les parents d'élèves, la coopérative, la communauté d'agglomération du grand Cognac. Et puis les enseignants, une ATSEM (elle est avec la maîtresse à la Maternelle), les « dames de cantine » et les animatrices des TAP.

A bientôt !

## L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE CHASSORS



Nous avons fait une vente de chrysanthèmes fin octobre qui a bien marché. Nous sommes très contents.

Pour Noël nous avons offert le repas à tous les élèves de l'école ainsi qu'aux instituteurs et un spectacle. Nous avons eu aussi la visite du père Noël qui est passé de classe en classe, tout s'est bien passé, les enfants étaient très heureux.

Et le dimanche 12 mars dans l'après-midi nous organisons un loto dans la salle des fêtes

### ECHANGES ET PLANTES

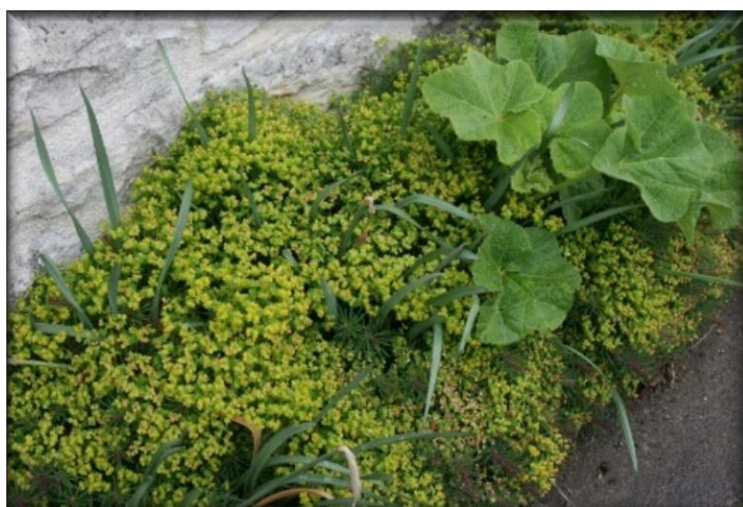


#### **Assemblée générale de l'association « Echanges et Plantes »**

Vous êtes invités à l'assemblée générale de l'association qui se tiendra le **vendredi 10 mars à 20h, Salle Verte.**

Nous sommes toujours à la recherche de « mains vertes » qui accepteraient de venir rejoindre nos maigres rangs : les membres de l'association vieillissent, partent ailleurs, disparaissent...la question de l'entretien des plates-bandes demeure...

Pour tout renseignement, joindre Nathalie Daunas, la présidente au 06 69 63 80 95.



## LA PETANQUE



L'assemblée générale du club de pétanque s'est déroulée le vendredi 27 janvier. Le nouveau bureau est le suivant :

Présidente : Mme Bordier Catherine

Vice-Président : Mr Wenterstein Claude

Secrétaire : Mme Dechelotte Stéphanie

Trésorier : Mr Touihri Pascal

Président d'honneur : Mr Bordier Daniel

Bilan financier et moral satisfaisant

L'Assemblée Générale s'est terminée par la remise des récompenses.



Retenons aussi les résultats suivants :

Mr Touihri Pascal et Mr Michelet Paul champions Charente doublettes

Mme Lanlaud Corinne Mr Touihri Pascal et Mr Feltain Sony champions Charente tri-plettes mixtes

Mr Wenterstein Dawson champion Charente tête à tête minimes.

Mr Wenterstein Dylan et Mr Guinouard Lucas champion Charente doublettes juniors

Melle Wenterstein Tiffany Melle Feltain Gena et Mr Feltain Francky champion tri-plettes minimes

## FOOT LOISIRS CHASSORS



## Le FOOT LOISIRS CHASSORS

Vous souhaitez une

**BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2017**

Le club de foot loisirs de Luchac-Chassors souhaite une joyeuse année à tous. Comme chaque année le réveillon de la Saint Sylvestre a eu lieu à la salle des fêtes de Luchac, de très nombreux convives étaient réunis pour fêter la nouvelle année, jusque tard le matin. La soirée organisée par le club, s'est très bien déroulée et après un repas copieux aux couleurs du Sud-Ouest (foie gras, tournedos de canard, etc...), les Capsortiens mais aussi de nombreuses personnes des communes environnantes se sont amusées et ont dansé toute la nuit.

Nous reprenons le calendrier des matchs retour contre Blanzac -Porcheresse, début Mars. De nombreux matchs nous attendent jusqu'à mi-juin. Nous jouons tous les vendredis soirs et nous recherchons toujours des joueurs qui viendraient étoffer notre équipe. Nous invitons toute personne à venir nous voir et prendre ses crampons pour participer aux matchs amicaux.

Une belle soirée COUNTRY sera organisée le 22 Avril à 19 heures en partenariat avec le club de country les « Appalaches ». Pour tout renseignement, contactez Mr BARDAN Pascal au 06 72 45 84 94.

Une journée pêche à la truite se déroulera début Avril avec toute l'équipe. Plusieurs activités sportives et des sorties détentes sont également au programme au mois de Mai et Juin.

## TENNIS DE TABLE LUCHAC CHASSORS



La saison 2016-2017 pour le tennis de table bat son plein. Des joueurs nous ont quittés, d'autres sont revenus. Aujourd'hui, le club compte 27 licenciés qui se répartissent ainsi :

- 10 joueurs évoluent en compétition dont William, joueur en sport adapté de l'ESAT « LA MERCI »
- 8 joueurs, dont 5 jeunes ont pris une licence « loisir » (sans compétition)
- 9 joueurs de « LA MERCI » ont pris une licence de sport adapté

2 équipes de 4 joueurs sont engagées dans 2 championnats différents. Nos 2 équipes de divisions 2 et 4 ont fait preuve de mérite en ce début de saison, face à des équipes adverses de bon niveau.

La deuxième phase des championnats est commencée depuis janvier 2017.

La 1ère équipe évolue désormais en Division 3 (D3) puisqu'elle est descendue de D2 à la fin de la première phase et la 2ème équipe évolue en D4 finissant la première phase en milieu de tableau sur 8 équipes.

Les objectifs pour la seconde phase est le maintien de l'équipe 1 en D3 et la montée de la 2ème équipe en D3. Ce qui permettrait aux joueurs d'évoluer dans un championnat à un niveau de jeu qui est le leur (sauf pour Nicolas qui est vraiment au-dessus de tout le monde)

Pour l'heure, l'équipe 1ère a perdu ses 2 premiers matches, l'équipe 2 a réalisé 1 match perdu et 1 match gagné. (Tout est encore possible)

Il n'y a pas, cette année, d'équipe de « jeunes » inscrite en compétition.

Notre entraîneur Sébastien ROUX poursuit un travail remarquable pour l'animation des Temps d'Activité Périscolaire sur plusieurs écoles de la communauté de Communes.

**PETIT MESSAGE PERSONNEL :** Si vous êtes une PME et que vous souhaitez faire de la PUB pour votre entreprise, n'hésitez plus, nos 2 équipes qui voyagent sur l'ensemble du département, seront fières de véhiculer votre marque sur leurs épaules.

Notre Assemblée Générale Elective du 20 mai 2016 a mis en place le nouveau bureau.  
Président : M. Benoit MILHORAT  
Trésorier : M. Anthony BAUDRY  
Secrétaire : M. Bruno GAUTIER

Le Tennis de Table de Chassors vous souhaite une bonne année sportive pour 2017.

## AMITIE CHASSORS SPICHEREN

### COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU SAMEDI 21 JANVIER 2017

Le quorum étant atteint l'assemblée Générale peut commencer. Monsieur Le Président remercie l'assemblée ainsi que la présence de M. Le Maire et ses Adjoints et présente ses vœux pour l'année 2017.

M. Le Président remercie M. Le Maire et le Conseil Municipal pour la subvention versée cette année à l'association.

### COMPTE RENDU MORAL 2016

Cette année, nous n'avons pas réalisé toutes les manifestations prévues, à part le loto qui s'est déroulé en février avec un public peu élevé. En effet il y avait plusieurs lotos organisés aux alentours de Chassors, mais l'ambiance était quand même présente.

Le méchoui qui était prévu début septembre, n'a pas eu lieu faute d'inscriptions suffisantes pour pouvoir couvrir les frais engendrés pour l'organisation.

Suite à cela, la soirée beaujolais n'a pas eu lieu, car, suite au désistement du méchoui, la motivation n'était plus là pour organiser une nouvelle manifestation.



M. Le Président nous dit qu'il n'a plus le courage de continuer de mener à bien la présidence de l'association, car suite au décès de son épouse il n'est plus motivé. Et c'est pour cela qu'il a fait appel à candidature sur le courrier que vous avez reçu.

Mais malheureusement, à ce jour, personne ne s'est manifesté.

M. Le Président précise que son mandat se termine en janvier 2018, et si personne ne prend la suite, l'association sera dissoute. Donc si cela intéresse quelqu'un n'hésitez pas à le contacter.

M. le Président précise que cette année, c'est à notre tour de recevoir nos amis Spiche-rois, et nous les recevrons le week-end de l'Ascension. Le programme de ce week-end est en cours et nous vous le communiquerons lorsqu'il sera consolidé.

L'assemblée ne demandant pas la parole, M. le Président lève donc la séance et invite les membres présents à partager le verre de l'amitié et la galette.

La séance est levée à 11h30.

## AMICALE DES CHASSEURS ET PROPRIETAIRES NON CHASSEURS DE CHASSORS.



### **POT AU FEU**

**25 mars – 20h**

Apéritif  
Soupe  
Terrine de sanglier  
Pot au feu  
Fromage  
Dessert  
Café

Prix : 20 euros, vin compris

Inscription avant le 20 mars

Patrice ROUHAUD  
06 82 49 79 32

Didier BENETAUD  
06 82 01 15 51

Patrick LECLERCQ  
06 88 54 49 28

Venez nombreux



### « *Fin de saison...* »

Cette saison 2016-2017 s'achève, et l'on peut dès maintenant faire un bilan de l'année écoulée :

Petit gibier : le nombre de faisans et perdreaux lâchés cette année a été conforme à nos prévisions (nombre de permis stable).

Lièvre : le peu de carnets de prélèvements remis ne nous permet pas d'avoir une vision précise sur les prélèvements effectués. Doit-on prévoir une fermeture anticipée l'année prochaine ?

Chevreuil : à l'heure où nous imprimons, 9 chevreuils ont été tués, prochaine battue le 18 février.

Sangliers : saison difficile malgré une population en augmentation, les bêtes passent rapidement sur notre territoire et ne restent pas.

Manifestations : un « pot au feu » a été organisé le 4 février, mais les coupures d'électricité dues à la tempête nous ont contraint à décaler ce repas. Rendez-vous donc le 25 mars à partir de 20h.



Le bureau

## LE MARATHON DU COGNAC

Cette année encore, les Capsortiens ont pu encourager les participants du 16ème Marathon du Cognac

En effet, l'intersection de la rue de l'église et de la rue de Spicheren a accueilli de nos spectateurs, un point de vue idéal pour soutenir nos champions. Voici, quelques photos qui viennent illustrer ces moments inoubliables.



## LE REPAS DES ANCIENS

C'est le 27 Novembre qu'a eu lieu le traditionnel repas des anciens de la commune. M le Maire accompagné du conseil municipal au complet a accueilli 94 personnes autour d'un décor sur l'école d'Antan.

De Nombreuses personnes se sont reconnues sur les anciennes photos de classes de leur enfance laissant éclater rires et sourires.

Après un bref discours de M. le Maire et de Mme Daunas, les convives se sont mis à table pour déguster le repas concocté par M Legeron, qui a reçu les félicitations des invités.

L'animation a été assurée par « Diapason » mêlant à la fois du rétro et du moderne et entraînant nos aînés sur la piste de danse.

Généralant un moment d'émotion intense, nos deux doyennes de 94 ans ont chanté en solo accompagnées par le chef d'orchestre.

Cette journée s'est terminée dans la joie d'un dimanche réussi en se promettant de se revoir l'année prochaine.



## LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



En ce 11 novembre 2016, les habitants de Chassors se sont rassemblés autour du monument aux morts, afin de commémorer la victoire et la paix.

A cette occasion, Mr Lafarge Patrick, Maire de Chassors, a lu le message de Kader Arif, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense.

Puis, accompagnés de leur maître, M. Fourré, les enfants de CM1CM2 ont récité ensemble le poème "Dans le champs des Flandres" de *John Alexander MCCRAE* .



Enfin, deux d'entre eux ont évoqué, en leur rendant hommage, les noms des Capsortiens morts pour la France durant ces terribles hostilités de 14-18. Qu'ils en soient particulièrement remerciés.



La cérémonie s'est achevée par la sonnerie aux morts suivie d'une minute de silence et la Marseillaise.

Mr le Maire a ensuite invité tous les participants à se retrouver au vin d'honneur à la salle des fêtes.



## DISTINCTIONS

Au mois de décembre, lors d'une sympathique réception salle de la mairie, deux agents municipaux ont été honorés :

Christian Fonteneau tout d'abord. Christian a passé trente années de sa carrière au service des Capsortiens et, à ce titre, il a reçu des mains de Monsieur le maire la médaille de vermeil régionale, départementale et communale. Avec Julien Robert, Christian va continuer à œuvrer dans notre commune pour qu'elle demeure agréable et accueillante.

Liliane Moreau ensuite. Liliane a en effet décidé de mettre fin à sa carrière, après avoir exercé durant vingt années comme secrétaire de mairie à Chassors. Depuis plusieurs mois déjà, elle s'efforçait de transmettre à Virginie Rollet appelée à lui succéder tous les secrets du métier, en même temps que Virginie prenait connaissance des dossiers en cours. De cette façon, le passage de relais devrait se faire dans de bonnes conditions.

A cette cérémonie, assistaient également les familles de Liliane, les élus et les employés communaux.

Félicitations à Christian. Longue et heureuse retraite à Liliane.





## LE MOT DE LILIANE POUR LES CAPSORTIENS

J'ai été recruté le 10/12/1996. J'ai connu 3 maires, Robert Meslong, Pauline Noé et Patrick Lafarge.

20 ans de travail en qualité de secrétaire de mairie en votre compagnie. Ces années inoubliables et positives auront marqué ma carrière passionnante.

Vous ne me verrez plus arriver à vélo, à moto ou en voiture. Une page se tourne.

Liliane Moreau

## DU NOUVEAU AU SECRETARIAT...



A partir du premier mars prochain, Charlène Chater exercera à la mairie de Chassors sur le demi-poste de secrétariat actuellement vacant. Faisant donc équipe avec Virginie Rollet, salariée à temps complet, elle couplera son demi-poste avec deux autres postes qu'elle assurera à la mairie de Bouteville et à la mairie de Bonneuil.

Titulaire d'un BTS assistante de gestion PMI/PME, Charlène s'est dirigée très tôt vers divers emplois de secrétariat, d'accueil ou encore de comptabilité. Depuis 2012, elle a pu ainsi acquérir une confortable expérience qui devrait lui permettre de s'intégrer rapidement dans l'équipe des agents municipaux de Chassors et servir au mieux les intérêts de nos concitoyens.

## TERRE SAINE « votre commune sans pesticides »

Depuis quelques semaines des panneaux TERRE SAINE avec l'image d'un papillon, sont posés aux principales entrées de nos villages. C'est une première étape dans la reconnaissance du travail accompli depuis 2014 pour protéger l'environnement, la santé des habitants et des agents communaux.

L'état d'avancement dans la démarche TERRE SAINE se matérialise par 4 récompenses qui s'obtiennent successivement en mettant en œuvre un certain nombre d'actions.



CHARTRE TERRE SAINE : RECAPITULATIF DES 4 NIVEAUX D'OBJECTIFS

	TYPE D'ACTIONS	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	MENTION
Respect Réglemen- tation	1. Respecter la réglementation en vigueur : stockage, conditions de travail et utilisation des produits phytosanitaires	✓	✓	✓	Sans Objet
	2. Etalonner le pulvérisateur chaque année	✓	✓	✓	Sans Objet
	3. Enregistrer les pratiques d'entretien	✓	✓	✓	Sans Objet
Formation	4. Formation des agents au Certificat Individuel	Tous les agents concernés	Tous les agents concernés	Tous les agents concernés	Sans Objet
	5. Formation des agents à la gestion écologique	-	Tous les agents concernés	Tous les agents concernés	Tous les agents concernés
Entretien espaces communaux	6. Mettre en place une stratégie d'actions	✓	✓	✓	✓
	7. Mettre en place un plan d'entretien des espaces communaux	✓	✓	✓	✓
	8. Evaluer la quantité de produit(s) épandu(s)	✓	✓	✓	Sans Objet
	9. Mettre en œuvre le plan d'entretien	15% des surfaces entretenues	50% des surfaces entretenues	90% des surfaces entretenues	100% des surfaces entretenues
	10. Mettre en place une gestion différenciée	-	-	✓	✓
	11. Intégrer l'entretien dans la mise en place des nouveaux aménagements	-	✓	✓	✓
	12. Organiser un concours municipal des villes et villages fleuris et intégrer le « sans pesticide » dans ce concours	-	-	-	✓
13. Intégrer les prestataires et/ou délégataire dans la démarche	✓	✓	✓	✓	
Communication	14. Informer la population sur la démarche Terre saine	✓	✓	✓	✓
	15. Informer la population sur le jardinage écologique	-	✓	✓	✓
	16. Mettre en place des actions sur le jardinage écologique	-	-	✓	✓
	17. Réaliser une réunion publique d'information	✓	✓	✓	✓
	18. Utiliser le bulletin municipal comme support régulier de communication	✓	✓	✓	✓
	19. Réaliser un bilan annuel sur les pratiques d'entretien auprès des habitants	-	✓	✓	✓
	20. Mettre en place des panneaux ou tout autre outil de communication sur les sites ne recevant plus de pesticide	-	-	✓	✓
	21. Nommer un référent chargé d'assumer la prise en compte de cette problématique	-	-	✓	✓

Au 1er septembre 2016, 365 communes avaient signé la Charte Terre saine :

- 71 dans la Vienne, 141 dans les Deux-Sèvres, 69 en Charente, et 85 en Charente-Maritime
- 91 communes ont 1 papillon, 33 communes ont 2 papillons, 21 communes ont 3 papillons et 13 communes ont la mention spéciale "commune zéro pesticide".

Concernant les surfaces non traitées il faut préciser qu'il ne s'agit que des terrains communaux, les terrains privés restant hors du champ de la charte. Il appartient néanmoins à la municipalité de faire le maximum pour inciter les habitants à renoncer à l'usage des pesticides sur leur propriété. La commune entretient déjà près de 75 % des surfaces selon des méthodes alternatives : désherbage mécanique, tonte, broyage. L'acquisition d'un nouveau matériel fin 2016 va permettre de désherber mécaniquement les allées du cimetière et le terrain de pétanque. L'engazonnement de l'entre-tombes du vieux cimetière évitera également le recours au désherbage chimique.

Une collectivité classée un papillon durant 1 an et complétant ses engagements, peut présenter sa candidature pour obtenir deux papillons.

Nous allons donc poursuivre nos efforts dans ce sens en 2017.





## VOISINS VIGILANT



Le 10 septembre 2016 M le Maire a organisé une réunion publique concernant l'implication de la commune et de ses habitants dans le projet « Voisins Vigilants ».

Ce sont plus de 100 personnes qui ont répondu présent montrant un vif intérêt aux problèmes liés à la sécurité. Deux gendarmes de la communauté de brigade de Jarnac ont expliqué après un compte rendu sur leurs actions, le fonctionnement du principe.

Chaque citoyen qui constate des faits non habituels sur la commune (Véhicules bizarres, individus « louches », maison qui se vide sans raison etc. liste non exhaustive), doit prévenir le référent de son village qui contactera la gendarmerie et qui (elle seule) jugera de l'urgence et des suites à apporter à cette signalisation.

**EN AUCUN CAS N' INTERVENIR SOI MEME.**

Il est bien entendu qu'en cas d'urgence tout citoyen se doit d'appeler immédiatement la gendarmerie.

A l'issue de cette réunion M le Maire a offert le verre de l'amitié aux personnes présentes

Voici les coordonnées des Référents par Village

### Le bourg de Chassors

- Monsieur LECOMTE 05 45 15 47 ou le 06 70 33 00 29
- Madame BOISSARD 06 15 60 10 65
- Madame THOUARD 06 18 83 30 59

### Guîtres

- Monsieur SAUSSEAU 06 17 52 47 15
- Monsieur VERGNAUD 05 45 81 79 94

### Villeneuve

- Monsieur URCHAGA 05 45 80 98 84
- Monsieur DESTHIEUX 05 45 35 36 96

### Luchac

- Monsieur BLONDELLE 06 85 14 06 02
- Monsieur TAMBRUN 05 45 81 30 28
- Monsieur BORNERIE 06 13 74 75 67

## « DEMAIN JE T'INVITE CHEZ TOI ! »



A l'Arche, association connue en Charente pour ses trois sites, Cognac (Châteaubernard), La Merci (Courbillac et Jarnac) et les Sapins (Lignières-Sonneville), nous aimons écouter les paroles des personnes porteuses d'un handicap mental. Parfois ce sont des petits bouts de phrases qui ressemblent à des paroles d'enfants, mais souvent bien lourdes de sens. Par exemple celle-ci :

« **Ce n'est pas moi qui suis tordu, c'est vous qui êtes trop droit !** »

Dans notre monde qui veut tout planifier, dans notre quête permanente de la rentabilité maximale et du risque zéro, savons-nous encore prendre le temps de la vraie vie ? Pour vivre pleinement cette nouvelle année 2017, voici une invitation de Jean Vanier fondateur de l'Arche :

Jean Vanier a été promu au grade de commandeur de la Légion d'Honneur par Manuel Valls, le vendredi 2 décembre 2016.



« Invitez les estropiés, les pauvres, les mendiants, si vous faites cela vous serez heureux ! »

(Parole tirées des évangiles) « Si vous entrez en relation vous serez heureux. Le repas est très important. Aristote disait « pour devenir un ami de quelqu'un, il faut manger un sac de sel ensemble ». L'idée derrière cela, c'est qu'il faut beaucoup de sel, donc de nombreux repas et beaucoup de temps ensemble. Le repas c'est le lieu de la rencontre par excellence, c'est prendre le temps - perdre le temps - d'écouter l'autre. C'est ça l'essentiel, la vie tout simplement. »

La mission de L'Arche de Jean Vanier est de faire connaître le don des personnes ayant un handicap mental à travers une vie partagée, et de leur permettre de prendre leur juste place dans la société. Les trois établissements et service d'aide par le travail (ESAT, ex-CAT) de L'Arche en Charente accueillent plus de 160 personnes porteuses d'un handicap mental.

En Charente, les activités proposées sont traditionnellement le travail du bois, l'entretien des espaces verts et la sous-traitance industrielle. De nouvelles productions propres sont en route. Déjà dans la boutique solidaire de l'Arche à Cognac, il est possible de trouver la plupart des produits réalisés par les différentes communautés de l'Arche en France. L'Arche « Les Sapins » produit depuis peu des confitures et des jus de raisin. Quant aux serres horticoles, elles sont ouvertes depuis plus de 20 ans. N'hésitez pas à venir les visiter. Vous y trouverez un très large choix de plantes en pots.

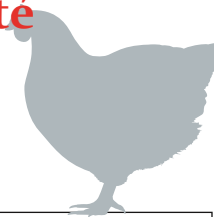
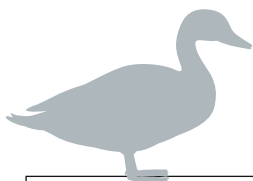
L'Arche vous souhaite une bonne et heureuse année solidaire !

L'Arche en Charente, 7 rue de l'Anisserie 16100 Chateaubernard

## L'INFLUENZA AVIAIRE



### Renforcement des mesures de biosécurité pour lutter contre l'influenza aviaire dans les basses-cours.



- Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épizootique
- Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe et en France dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, **vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :**

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.
- exercer une **surveillance quotidienne** de vos animaux.

**Par ailleurs, l'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :**

- **protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;**
- **éviter tout contact direct** entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans **précaution particulière ;**

- **protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés** en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;

- **réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée...** pour le nettoyage de votre élevage.



**Si une mortalité anormale est constatée, conservez les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant, et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.**

**Pour en savoir plus :** <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>

## POUR RESTER AUPRES D'UN PROCHE HOSPITALISE

Pouvoir rester auprès d'un parent ou d'un proche hospitalisé, adulte ou enfant, est souvent le souhait des personnes de l'entourage immédiat. Cette présence participe, on le sait, au mieux-être des malades, leur apporte un réconfort important et contribue à une meilleure évolution de leur état physique et moral. Seulement voilà, où aller quand le coût des hôtels apparaît comme bien trop élevé ? Où aller quand l'établissement de soins ne peut mettre à disposition un lit d'accompagnement ?

Il reste heureusement la solution des Maisons d'accueil qui offrent dans un grand nombre de villes un hébergement confortable à proximité des établissements de soins.

Ainsi, à Bordeaux, c'est la Maison d'accueil « La Pelouse » qui met à la disposition des familles ses 36 chambres, toutes équipées de leur salle de bains et toilettes. Pour un tarif modéré et dégressif suivant les ressources (de 46.70 € à 20.50 €) les hébergés bénéficient d'un dîner, de la nuitée et d'un petit déjeuner (pour le déjeuner une cuisine est mise à leur disposition). Tout est fait pour que les familles se sentent au mieux, dans un climat chaleureux et plein d'humanité. Il est vrai que « La Pelouse » est gérée par une Association à but non lucratif qui fait appel à des salariés et à des bénévoles, toujours attentifs aux besoins des uns et des autres.

A noter enfin que « La Pelouse » est très bien située puisqu'elle se trouve en face de l'hôpital Pellegrin. Ceux qui doivent s'y rendre n'ont par conséquent que quelques pas à faire. Quant aux personnes qui doivent se rendre dans un autre établissement de soins elles disposent d'une station de tram et d'arrêts de bus tout aussi proches.

Pour réserver une chambre il est recommandé de s'y prendre assez tôt, soit en téléphonant au 05.56.93.17.33 soit en déposant une demande sur le site internet de La Pelouse :

[www.hebergement.lapelouse.bordeaux.fr](http://www.hebergement.lapelouse.bordeaux.fr).



Maison d'Accueil des Familles d'Hospitalisés, 65 rue de la Pelouse de Douet 33000 Bordeaux

## VOS CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX VOUS INVITENT :

**CHARENTE**  
LE DÉPARTEMENT



**Jérôme SOURISSEAU**  
&  
**Catherine PARENT**  
*Conseillers départementaux  
du canton de Jarnac*

*vous invitent à participer  
à leur demie journée  
consacrée au bilan de leur mandat*

**Vendredi 24 Mars**  
**Salle des Fêtes de Foussignac**  
**15 h - 17 h**  
**Accueil sans rendez-vous**  
*de toute personne qui le souhaite*

**18 h**  
**Réunion publique**  
*en présence de*  
*Vice-Présidents du Département*

## LE GRAND GOGNAC

A photograph showing a large audience of people seated in a hall with red chairs. Many people are holding papers, suggesting a formal meeting or election. The room has a wooden floor and a dark ceiling with recessed lights.

Les représentants à la communauté d'agglomération ont élu un Président et 15 Vice-présidents.

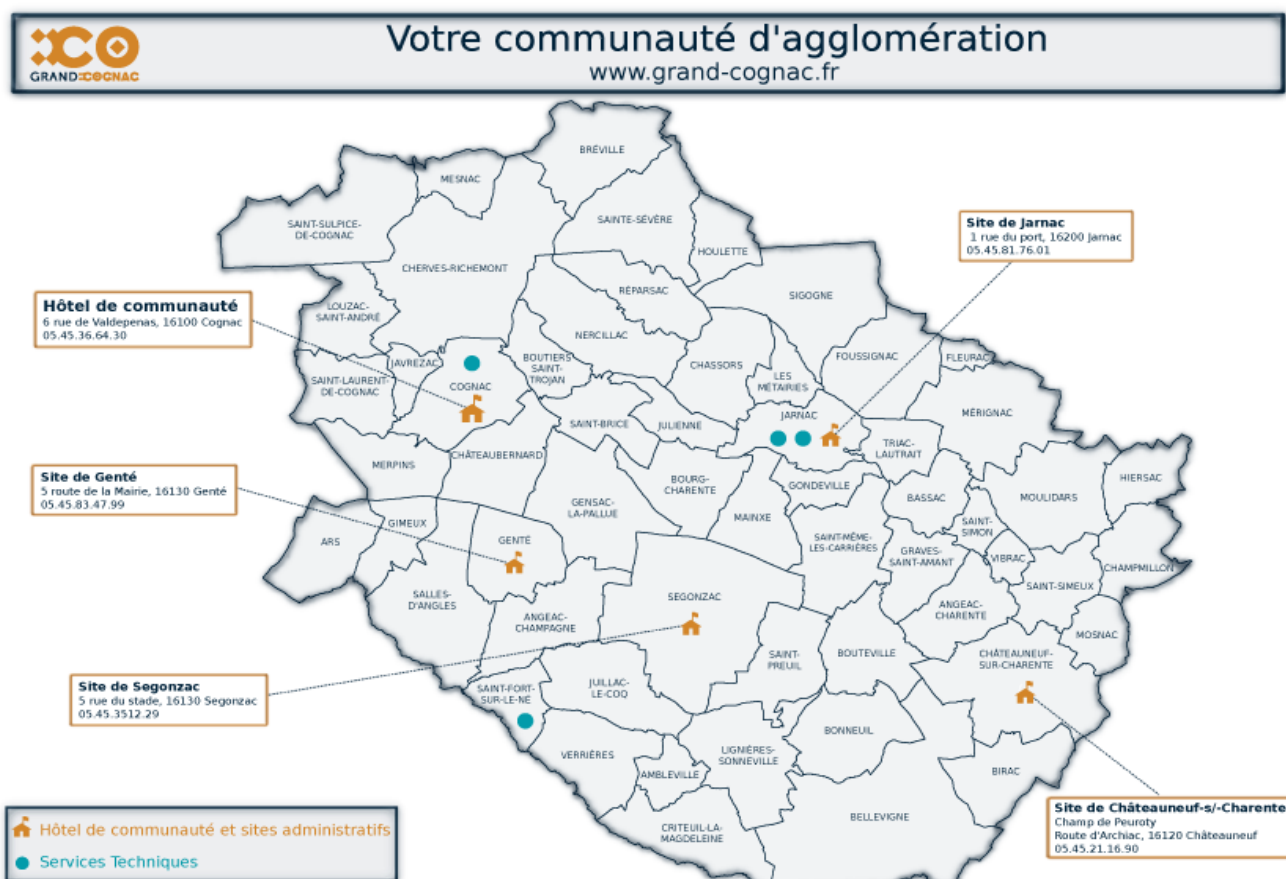
Le Président nouvellement élu de la communauté d'agglomération de Grand Cognac est Monsieur Michel Gourinchas.

Bulletin Municipal N° 126 – Février 2017

Page 29

Les Vice-présidents nouvellement élus sont :

- Premier Vice-président : Madame Véronique MARENDAT, en charge du développement économique, de l'emploi et des relations internationales,
- 2ème Vice-président : Monsieur Annick-Franck MARTAUD en charge de l'éducation-jeunesse-enfance,
- 3ème Vice-président : Monsieur Jean-Paul ZUCCHI en charge de la Gouvernance et de l'équilibre des territoires,
- 4ème Vice-président : Monsieur Jérôme SOURISSEAU en charge des finances, de l'administration générale et de l'agriculture,
- 5ème Vice-président : Monsieur Alain RIFFAUD en charge de l'aménagement du territoire et de la santé,
- 6ème Vice-président : Madame Chantal NADEAU en charge du tourisme,
- 7ème Vice-président : Monsieur Gérard FAURIE en charge du sport,
- 8ème Vice-président : Monsieur Pierre BERTON en charge du fleuve Charente,
- 9ème Vice-président : Monsieur Pierre-Yves BRIAND en charge des mobilités,
- 10ème Vice-président : Monsieur François RABY en charge de la commande publique,
- 11ème Vice-président : Monsieur Lilian JOUSSON en charge du logement, de l'habitat et de la mutualisation,
- 12ème Vice-président : Madame Pascale BELLE en charge du développement durable, de la démocratie participative et de la gestion des déchets,
- 13ème Vice-président : Monsieur Mickaël VILLEGER en charge du grand cycle de l'eau : eau potable, assainissement et Gemapi,
- 14ème vice-président : Madame Nicole ROY en charge de la culture,
- 15ème Vice-président : Monsieur François RAUD en charge des ressources humaines.



## PRESIDENTIELLE ET LEGISLATIVES 2017 : LES DATES DES PROCHAINES ELECTIONS



### Présidentielle

Le premier tour de l'élection du Président de la République se déroulera le dimanche 23 avril 2017 et le second tour le dimanche 7 mai 2017

### Législatives

Les élections législatives sont prévues les dimanches 11 et 18 juin 2017 : elles permettront de désigner les 577 députés siégeant à l'Assemblée nationale.

Afin de pouvoir voter à Chassors, nous vous rappelons qu'il faut impérativement être inscrit sur la liste électorale de la commune.

En vertu de l'article R. 60 du Code Electoral. Arrêté du 12 Décembre 2013 :

**L'électeur doit être muni d'une pièce d'identité  
afin de prendre part au scrutin.**

Aucune dérogation ne sera acceptée.

## BIENTOT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT



Tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons âgés de 16 ans doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire sur présentation du livret de famille et une pièce d'identité.



## MESSAGE DE CALITOM

La collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes est en cours de réorganisation. Vos jours de ramassage restent les mêmes qu'en 2016 jusqu'au 31 mars 2017. Les communes dont les jours de collecte changeront au 1er avril 2017 seront informées au cours du mois précédent. Des plaquettes d'information seront distribuées dans vos boîtes aux lettres. Le site internet de Calitom [www.calitom.com](http://www.calitom.com) dispose d'une rubrique « Ma commune » qui est mise à jour en temps réel. Prenez l'habitude de le consulter, vous pourrez ainsi savoir quels sont vos jours de collecte.

## ETAT CIVIL

### Naissance :

Léonie ALLIX	le 14 novembre 2016	Le Bourg de Chassors
Maylee BLANCHET	le 5 janvier 2017	Villeneuve
Gaspard SOUPÉ	le 25 janvier 2017	Luchac
Elyne HASSELWANDER	le 31 janvier 2017	Luchac
Axel BERNARD ROULET	le 4 février 2017	Luchac

### Décès :

Ann Béatrix BEVAN	le 17 novembre 2016	Le Bourg de Chassors
Jean-Philippe LORRAIN	le 21 novembre 2016	Luchac
Yolande SOUCHERE	le 4 décembre 2016	Le Bourg de Chassors
Marie-Jeanne BRADFER	le 6 décembre 2016	Guîtres
Edouard DELEBOIS	le 18 janvier 2017	Villeneuve
Marcel BELIS	le 23 janvier 2017	Le Bourg de Chassors
Suzanne DESANGLE	le 26 janvier 2017	Luchac



# Informations Pratiques

Cette rubrique est la vôtre, elle doit permettre à chacun de s'exprimer par ses articles, ses photos, ses petites annonces et autres.

C'est à vous de transmettre des informations générales aux autres Capsortiens.

Bien entendu, les textes seront triés et validés avant leurs diffusions.

Evidemment, les propos diffamatoires ne seront pas retenus !

Les informations sont à envoyer à l'adresse suivante : [verger.eric@sfr.fr](mailto:verger.eric@sfr.fr)

La Commission communication.

## LE BON COIN DE CHASSORS

	<p>A vendre Lavabo avec mitigeur et colonne. Vendu sans les fixations murales. Prix 30 €</p> <p>Tel 06 83 52 99 25</p>
	<p>A vendre lecteur DVD Dolby surround Phillips, 5 HP plus caisson de basse.</p> <p>Prix 60€</p> <p>Tel 06 89 20 10 43</p>
	<p>Drone DJI Phantom 2 équipé: Nacelle Zenmuze H4-3D - Emetteur FPV 5.8Ghz - iosd Mini permettant réception données de vol sur écran - Hélices carbone + hélices d'origine - 2 Batteries - Télécommande équipée écran LCD black peal 5.8Ghz - Valise de transport Prix 500€ - 700 € avec GOPRO HERO 3+(WiFi) Tel 06 89 20 10 43</p>
	<p>Evier en grès 1,10m Prix 30€ Tel 06 89 20 10 43</p>

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

<b>M A R S</b>	<p>📅 <b>Les parents d'élèves :</b> Le dimanche 12 mars dans l'après-midi, <b>loto</b>, salle des fêtes de Chassors.</p> <p>📅 <b>Amicale des Chasseurs :</b> Le 25 mars à partir de 20h, soirée « pot au feu » salle des fêtes de Chassors.</p>
----------------------------	--

<b>A V R I L</b>	<p>📅 <b>Foot Loisirs Chassors</b> Soirée COUNTRY le 22 Avril à 19 heures en partenariat avec le club de country les « Appalaches ». Pour tout renseignement, contactez Mr BARDAN Pascal au 06 72 45 84 94.</p>
----------------------------------	--

<b>M A I</b>	<p>📅 <b>La mairie :</b> Cérémonie du 08 Mai à 11 h45 devant le monument aux morts. Cette cérémonie se clôturera à la salle des fêtes de Chassors pour partager un verre offert par la municipalité. Vous êtes tous cordialement invités à cette cérémonie.</p>
----------------------	--

<b>J U I N</b>	<p>📅 <b>La pétanque :</b> Bric à Brac le samedi 03 juin, terrain de la Pointe.</p>
----------------------------	--

### Délivrance de l'attestation de recensement

Les personnes sont tenues de se faire recenser en mairie à partir du mois où elles atteignent l'âge de 16 ans. Elles doivent apporter leur carte nationale d'identité et le livret de famille.

### Location Salle des Fêtes (Tarifs 2017)

#### Pour les Habitants de la commune :

- Jour de semaine : 120 €
- Lendemain : 60 €
- Samedi ou dimanche ou jour férié : 180 €
- Lendemain : 80 €
- Chauffage le premier jour : 60 €.

### Attention :

Remise des Clés : jour « J-1 » à 9h  
Restitution des clés : jour « J+1 » à 18h

A partir du 1er novembre 2016, les personnes qui désirent réserver les chaises, bancs et tables devront s'adresser au secrétariat de la Mairie au 05 45 81 06 63 pour fixer la date et le nombre. Le matériel sera donné le vendredi matin avant 12h et devra être remis le lundi avant 17h.

### Horaires Déchetterie de Jarnac

Du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-18 h

Ce calendrier des animations vous est proposé sous réserve de modifications.

En cas d'urgence vous pouvez appeler les numéros suivants sur votre téléphone fixe ou sur votre portable :

# Informations Pratiques

- ⇒ Gendarmerie 17 (Elle vous communiquera la pharmacie de garde),
- ⇒ Pompiers 18
- ⇒ Samu 15 (Il vous communiquera le médecin de garde).
- ⇒ Ou sur le portable uniquement 112

Le cabinet médical de Jarnac ne peut plus nous donner la liste des médecins de garde, s'adresser à la gendarmerie.

<b>Mairie</b>	
<b>Heures d'ouverture</b>	
Mardi	15 h-18 h
Mercredi	15 h-18 h
Jeudi	15 h-18 h
Samedi	09 h-12 h

**[www.mairie-chassors.fr](http://www.mairie-chassors.fr)**

mairie.chassors@wanadoo.fr - Tel : 05 .45.81.06.63 - Fax : 05.45.81.07.65

C'est la fin de votre bulletin municipal.

Le prochain numéro de l'Echo de Chassors paraîtra **fin Juin 2017**.

Merci de transmettre par mail vos informations (avant fin Janvier) à :  
Eric Verger : [verger.eric@sfr.fr](mailto:verger.eric@sfr.fr) ou à Pierre Lévêque : [pierre.leveque16@free.fr](mailto:pierre.leveque16@free.fr)

Echo de CHASSORS  
Dépôt Légal n°607 avril 1993 Préfecture de la Charente  
Tirage en 520 exemplaires



## – BIEN VIVRE A CHASSORS –

